

Sherbrooke, le 8 juin 2020

L'AQDR Sherbrooke dénonce la pratique des résidences privées pour aînés qui facturent des services non rendus en pandémie et demande à la ministre des Aînés d'intervenir

L'AQDR Sherbrooke a reçu plusieurs appels de personnes aînées vivant en résidence privée ou de proches qui se sont vues prélever le même montant de loyer alors que depuis deux mois, elles ne reçoivent plus certains services en raison de la pandémie, par exemple le service d'entretien ménager ou celui de collation, en plus de toutes les activités annulées.

La question a été posée au Bureau de la certification du CIUSSS de l'Estrie-CHUS qui nous dit que cette situation se trouve à la grandeur du Québec et que le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille sur cette question.

Nous ne voulons pas rester les bras croisés pendant que le ministère travaille sur le dossier pour que la question tombe finalement dans l'oubli. Les résidants qui ont payé deux mois – et cela continue – de services non rendus en raison de la pandémie ont droit à des remboursements ou à la diminution de leur loyer pour compenser ces frais.

Nous joignons notre voix à la Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (FCAAP) qui est sortie dans les médias la semaine passée à ce sujet. Rappelons que les résidences privées ont reçu de l'aide du gouvernement à la hauteur de 40 millions « pour les aider à gérer leurs ressources humaines et continuer d'offrir des services. » (Radio-Canada, 24 mai 2020)

Radio-Canada rapportait aussi que le cabinet de la ministre des Aînés Marguerite Blais n'avait pas voulu commenter le dossier.

Nous pressons Madame Blais de s'enquérir de ce dossier et d'émettre une directive claire aux résidences privées pour aînés pour qu'elles remboursent les services non rendus aux résidants. Ce n'est pas aux personnes aînées encore une fois à éponger les frais des résidences privées alors qu'elles ont subi, pendant deux mois, un confinement strict et qu'elles sont privées de services.

La ministre a déjà agi avec diligence en interdisant les frais de cabaret et les frais supplémentaires pour les services rendus en raison de la pandémie. En cohérence avec ces directives, la ministre doit intervenir pour que les personnes âgées, qui paient déjà chèrement leur loyer et leurs services, ne déboursent pas encore pour quelque chose dont elles ne bénéficient pas.

L'Association québécoise de défense des droits des personnes préretraitées, retraitées et âgées de Sherbrooke représente plus de 700 membres en Estrie. Elle défend depuis 30 ans les droits et intérêts des personnes de 50 ans et plus sur la place publique. L'AQDR agit comme un moteur de changement pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées.